

# LE P'TIT JOURNAL DE PLASSAC



Mairie de PLASSAC

2, place Saint Laurent  
17 240 PLASSAC

Horaires d'ouverture

**Mardi, Jeudi, Vendredi :**  
9h00 à 12h00 et 16h00 à 18h00

**Mercredi :** 9h00 à 12h00

**Samedi :** Sur rendez-vous



Nous  
joindre

Téléphone / Fax : 05.46.49.84.32.

E. Mail : [plassacmairie17@orange.fr](mailto:plassacmairie17@orange.fr)

Site internet : <https://www.plassac17.fr>

## Dans ce numéro :

Le mot du Maire.	1
L'état civil. Les infos du Conseil Municipal.	2
Les associations. Déclaration sécheresse.	4

Pour les nouveaux habitants, il est conseillé de se faire connaître à la Mairie pour recevoir des informations personnalisées telles que le recensement des enfants de 16 ans, la carte gratuite pour l'accès des enfants aux Antilles de Jonzac.

## Le mot du Maire.

### Plassacaises et Plassacais,

Depuis la dernière édition du p'tit journal, beaucoup de choses se sont passées. Tout d'abord la guerre en Ukraine, notre commune a participé à l'élan de solidarité pour l'aide aux Ukrainiens par, dans un premier temps, la confection de cartons de vivres, de produits de premières nécessités et de vêtements qui ont été expédiés via l'association « sourire d'Ukraine ». Dans un deuxième temps, par l'accueil de 3 familles Ukrainiennes que nous avons logées et accompagnées. Aujourd'hui deux d'entre-elles sont reparties. Merci aux bénévoles pour leur aide et aux élus du conseil pour l'accompagnement des Ukrainiennes au quotidien.

Avec la canicule de cet été, la municipalité, en accord avec la Préfecture, s'est mobilisée avec l'alerte sécheresse renforcée, les risques incendies et les restrictions d'eau. Nous avons communiqué sur le site internet de la commune, et sur l'application « Panneau Pocket » pour vous informer.

La rentrée scolaire avec nos CP et CE1 s'est bien déroulée. Nous souhaitons une excellente année scolaire à nos petits écoliers et à leurs institutrices.

De nombreux travaux de voirie ont été réalisés. Aussi, vous avez pu apercevoir sur la commune un nouveau désherbeur écologique, puisque celui-ci utilise des fines gouttelettes d'eau chaude. Un tracteur neuf est également arrivé à l'atelier, celui en place datait des années 80 et donnait des signes de fatigue.

Enfin il est à noter la reprise des manifestations par le comité des fêtes avec 2 brocantes, un repas choucroute et à venir le traditionnel salon des vins et de la gastronomie. Encore une fois, félicitations à tous ces bénévoles pour le temps passé à nous préparer tous ces beaux événements.

Je vous donne donc rendez vous le 2<sup>ème</sup> week-end de décembre pour partager le verre de l'amitié lors de l'inauguration du salon des vins.

Bien à vous...

*Jean-Charles LANGLAIS*



## L'état civil.



**Ils nous ont quittés :**  
M. POIVERT Yannick,  
le 18 août 2022.

**Ils se sont unis :**  
Mme DELSENNE Jennifer et M. BRAND Christophe, le 14 mai 2022.



## Les infos du conseil municipal.

### Début des travaux, la démolition...



### Boulangerie :

Les travaux de reconstruction de la boulangerie ont démarré depuis la mi-septembre.

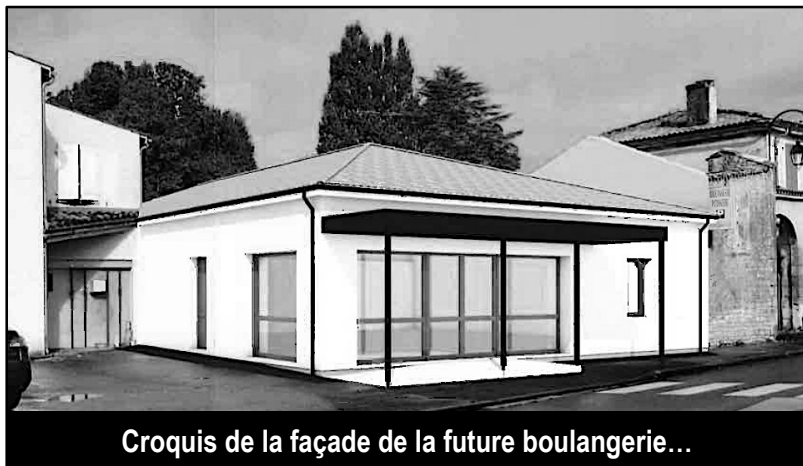
Tous les jeudis, les acteurs des travaux se réunissent afin de mener à bien le projet.

### Travaux de voirie :

La réfection des routes a été menée cette année dans le village de Chautignac et la route qui mène au lieu dit « Segor ».

### Travaux d'entretien :

Grâce aux services de l'ATEL de Consac, l'entretien des fossés a été réalisé.



Croquis de la façade de la future boulangerie...

11 km de travaux de débarnage ont été réalisés.

La réfection des portes du cimetière a été entreprise et le portillon a été changé.

La grande porte de l'église a bénéficié d'une belle remise en état.

### Achats :

Depuis le printemps, une désherbeuse à eau chaude circule sur la commune régulièrement pour nettoyer les trottoirs dans un respect écologique.



Travaux de débarnage

Le 21 juillet dernier, un tracteur neuf équipé d'une fourche à l'avant vient en aide aux agents communaux pour les différents travaux d'entretien.

### Nouveau tracteur avec sa fourche...



### **Gestion des déchets :**

Trop d'incivilités sont toujours constatées dans le tri des déchets.

Le tri et le dépôt des ordures sont la responsabilité de tous et doivent être scrupuleusement respectés.

Les autres déchets ne doivent pas être abandonnés sauvagement devant les containers car ils ne seront pas ramassés.

Cependant, des déchetteries sont à la disposition de chacun pour y déposer vos encombrants.

Pour améliorer les conditions de ramassage de certains containers à ordures, les agents communaux ont préparé des plateformes.



**Ecole :** La rentrée scolaire s'est effectuée avec des effectifs équilibrés avec 19 enfants en CP et 18 en CE1.

L'équipe présente à la cantine a connu des changements. En effet, Béatrice est remplacée par Nathalie et Ophélie prend la succession de Cloé.

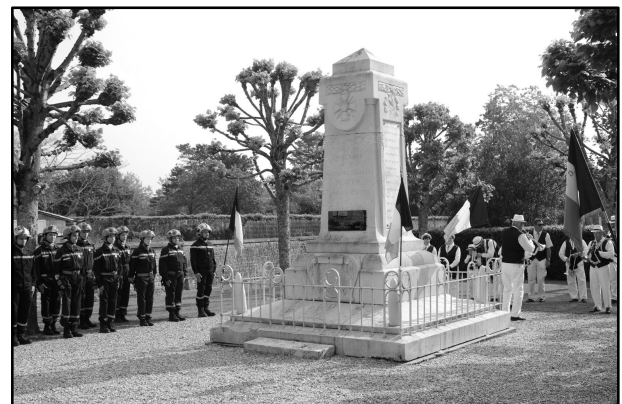


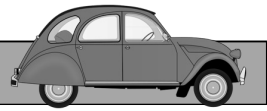
### **Eclairage public :**

Pour réduire la facture énergétique, l'extinction de l'éclairage des rues s'effectue désormais de 22 heures à 6 heures en semaine et de minuit à 6 heures le samedi.

### **Commémorations :**

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée à 10 heures et fut suivi par le traditionnel vin d'honneur.





## Les râleurs racing team.

La 15<sup>ème</sup> course d'orientation « Haute Saintonge Classic » s'est déroulée le **samedi 26 novembre** dernier. Le départ s'est effectué à Pons, au pied du donjon à 9 heures.

## Les aînés ruraux.



Faute de membres remplaçants, le Club des Aînés Ruraux de Plassac a été dissout le mercredi 9 novembre 2022.

## Le comité des fêtes.

PLASSAC

Le traditionnel et incontournable salon des vins et de la gastronomie se déroulera comme chaque année ce 2<sup>ème</sup> week-end de décembre soit le **samedi 10 et dimanche 11 décembre** prochain.

Comme chaque année, venez nombreux pour préparer vos fêtes de fin d'année.



## Important

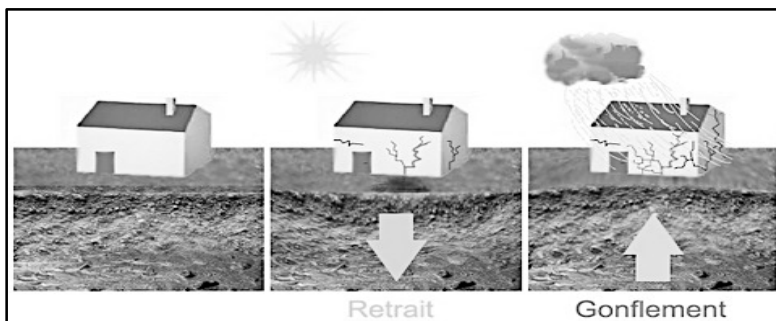
## Déclarations sécheresse.

Tous les administrés dont la maison présente des fissures ou dégradations dues à la sécheresse sont priés de faire une déclaration à la Mairie de Plassac **avant le 20 décembre 2022**.

Une déclaration devra être faite auprès de votre compagnie d'assurance.



Un courrier devra être adressé au Maire avec vos coordonnées, accompagné de photographies pour preuves, lui demandant de déposer un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et en précisant la nature et les dates de survenance du sinistre, en adéquation avec les informations fournies à l'assurance.



Par la suite, la commune déposera un dossier auprès des services de l'Etat pour être reconnue en état de catastrophe naturelle.